

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication DETEC.

Office fédéral de l'aviation civile OFAC Division Sécurité technique

CH-3003 Berne, OFAC

Référence du dossier : 1/18/18-04

Votre référence : Notre référence : frt

Dossier traité par : Thomas Frei

Tél. +41 31 325 58 20, Fax +41 31 325 93 24, thomas.frei@bazl.admin.ch

ittigen, le 11. novembre 2011

Communications techniques; amendement no 88

Vous trouverez ci-après le dernier amendement des Communications techniques avec un récapitulatif des CT mises à jour. Nous vous saurions gré de mettre à jour votre classeur selon la liste suivante:

	Insérer			Supprimer	1	
Titre	Numéro	Page	Edition	Numéro	Page	Edition
Liste des Communications Tech- niques en vigueur	00.040-00	1- 4	11.11.2011	00.040-00	1-4	15.09.2011
Travaux de modification exécutés sur des aéronefs et pièces d'aéronefs	02.020-60	1-15	11.11.2011	02.020-60	1-6	26.02.2010
Avec cas particulier : les aéronefs orphelins (Orphan Aircraft)						
Avitaillement et reprise de carbu- rant lors de travaux d'entretien sur des aéronefs	73.930.70	1-5	11.11.2011	73.930-70	1-5	07.05.2010

Nous vous prions d'inscrire l'amendement dans la liste de contrôle des modifications (CT-C 00.000-00).

Toute question relative au présent amendement est à nous adresser par écrit (par e-mail ou courrier).

Avec nos salutations les meilleures.

Christian Hegner, Vice-directeur Chef division Sécurité technique Thomas Frei

Section Normalisation, sanctions et registre matricule